



COMMUNE ET BOURGEOISIE
CH - 1946 BOURG-SAINT-PIERRE

PUBLICATION DU MARDI 28 MAI 2024

L'Assemblée primaire est convoquée le

Le mardi 18 juin 2024 à 19h00
En la Maison communale de Bourg-Saint-Pierre

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Comptes 2023 de la Municipalité
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de contrôle
 - Approbation
2. Plan financier 2025-2027
 - Présentation
 - Approbation
3. Maison de la santé-agrandissement (MdS4) et acceptation d'un cautionnement solidaire à hauteur de Fr. 3'000'000'.-
 - Présentation
 - Approbation
4. Plan d'aménagement des zones (PAZ) et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
 - Information publique, conformément à l'article 33 alinéas 1 et bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), sur l'avant-projet de révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et de règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Sitôt après l'Assemblée primaire, se tiendra l'Assemblée bourgeoisie avec l'ordre du jour suivant :

5. Comptes 2023 de la Bourgeoisie
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de contrôle
 - Approbation

Les comptes sont à disposition au bureau communal, durant les heures d'ouverture officielles.

L'administration communale